

**Stage**

**Parcours certifiant**

Titre .....  
 Référence .....  
 Date .....  
 Option déjeuner 22€ TTC / jour  Oui  Non  
 Pour les stagiaires, hors Ile-de-France, une liste d'hôtels sera transmise avec la convocation.

**Participant 1**

Mme, M ..... Prénom .....  
 Tél. .... E-mail .....  
 Service ..... Fonction précise .....  
 Diplôme/niveau ..... Statut  Cadre  ETAM  Employé  
 Inscription par l'entreprise  À titre individuel

**Participant 2**

Mme, M ..... Prénom .....  
 Tél. .... E-mail .....  
 Service ..... Fonction précise .....  
 Diplôme/niveau ..... Statut  Cadre  ETAM  Employé  
 Inscription par l'entreprise  À titre individuel

**Entreprise ou organisme**

Raison sociale .....  
 Adresse .....  
 N° SIRET ..... Code APE ou NAF .....  
 Nomenclature  Secteur public  Privé  Parapublic  
Responsable de formation  
 Mme, M ..... Prénom .....  
 Tél. .... E-mail .....  
Personne procédant à l'inscription si différente  
 Mme, M ..... Prénom .....  
 Tél. .... E-mail .....  
 Adresse de convocation, si différente .....

**Facturation**

La présente inscription est faite sur la base des conditions financières et administratives présentées dans le catalogue Formation Continue de l'ESTP Paris 2019 (déclaration d'activité n°11750941075 – n° SIRET : 32500211100038).  
 Prise en charge d'un organisme tiers payeur  Oui  Non  
 Numéro de commande : .....  
 Adresse de facturation, si différente ou coordonnées de l'organisme collecteur chargé du financement .....

Reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription ( ci-après) ..... cachet de l'entreprise  
 Date ..... Signature .....

L'inscription à un stage ou à un parcours certifiant s'effectue en adressant le formulaire d'inscription ou sa photocopie :

## Par courrier

ESTP Paris – Formation Continue  
2-4 Rue Charras – 75009 Paris

## Par mail

inscription.inter@estp-paris.eu – Tél : 01 75 77 86 03

## Suivi de l'inscription

Suite à votre inscription, vous recevrez un accusé de réception et 10 jours ouvrés avant que débute la formation, une convocation vous sera transmise avec le règlement intérieur. Les inscriptions aux stages sont prises dans l'ordre d'arrivée des demandes, dans la limite des places disponibles. Des sessions supplémentaires peuvent être organisées en cas de demandes importantes.

Un stage peut être reporté faute d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, le report (ou l'annulation éventuelle) est notifié 10 jours ouvrés avant la date d'ouverture prévue initialement.

Tout stage commencé est dû en entier, même en cas d'absence ou d'abandon pendant le stage. En cas d'interruption ou d'annulation du stage par l'ESTP Paris pour un cas de force majeure (après la notification, ou pendant le stage), l'ESTP Paris n'est redevable d'aucune pénalité.

## Repas

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA. L'option déjeuner est d'un forfait de 22€ TTC / jour par stagiaire. Elle comprend la prise en charge des repas pour la totalité de la durée du stage et ne peut être subdivisée.

## Facturation

La facture comprend le coût du stage et éventuellement le prix du forfait repas. Elle tient lieu de convention simplifiée mais une convention de stage peut être établie sur demande. Les inscriptions sont définitives 10 jours ouvrés avant la date d'ouverture du stage. Toute annulation, passé ce délai, entraîne le paiement d'une indemnité pour frais d'ouverture de dossier, correspondant à 30 % du prix total. Toutefois l'entreprise cliente a la faculté de remplacer un stagiaire par un autre.

## Assurance

Chaque stagiaire reste responsable pendant toute la durée du stage vis-à-vis des tiers et de l'ESTP Paris. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de toute nature.

## Conditions de règlement

A la fin du stage, une facture faisant office de convention simplifiée est adressée. Le règlement doit être effectué à réception par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de ESTP-AS ; facturation en exonération de TVA. En cas de règlement effectué par un organisme tiers, l'entreprise ou le stagiaire ayant demandé la formation reste responsable de l'intégralité du paiement, même en cas de prise en charge partielle.

## Litiges

Tous les litiges qui ne pourraient être réglés amiablement seront de la compétence exclusive du tribunal parisien compétent, quel que soit le siège social ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.